

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

25 MAI 2020

Message aux sportifs

Chers sportifs,

Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 causée par le SRAS-CoV-2 a continué d'évoluer pour devenir une urgence sanitaire et sociétale qui exige une action efficace de la part de chacun d'entre nous, dans le monde entier, pour minimiser la probabilité de transmission et l'impact sur la société. La situation ne touche évidemment pas que le monde du sport et la lutte contre le dopage. La plupart des pays ont mis en place des mesures strictes, qui comprennent, entre autres, la fermeture de frontières, la quarantaine/l'auto-isolement, l'annulation de vols et des restrictions de mouvements.

L'Agence mondiale antidopage (AMA), en tant qu'organisme de réglementation mondial responsable de la lutte contre le dopage, et la communauté antidopage accordent la priorité à la santé publique, à la sécurité et à la responsabilité sociale. La communauté s'est serré les coudes afin d'adapter ses opérations quotidiennes, en réduisant notamment les activités de contrôles. Nous sommes conscients que ces mesures nécessaires peuvent affecter la confiance de certains sportifs quant à la tenue de compétitions aussi propres que possible à la sortie de cette crise.

L'AMA reconnaît également à quel point la situation a été difficile et peut continuer de l'être pour vous, sportifs, en cette période où vous devez composer avec les mesures mises en place partout dans le monde, qui perturbent vos programmes d'entraînement et génèrent de l'incertitude quant à vos futures compétitions.

Le document **questions-réponses** ci-dessous, que l'AMA a créé en consultation avec son [Comité des sportifs](#), vise à répondre à certaines questions que vous vous posez peut-être au sujet de cette situation qui évolue rapidement. Il s'agit de la deuxième version de ce document, qui a d'abord été publié par l'AMA le [23 mars 2020](#) et que nous avons mis à jour pour tenir compte du fait qu'un nombre croissant d'organisations antidopage (OAD) a maintenant repris un programme de contrôles normal. À mesure que d'autres pays sortiront graduellement de leur confinement, ce document questions-réponses continuera d'être mis à jour afin d'offrir les informations les plus récentes aux sportifs sur la façon dont les programmes de contrôles évoluent pour intégrer des précautions sanitaires supplémentaires dans le but de protéger à la fois le sport propre et la santé des sportifs et du personnel chargé du prélèvement des échantillons.

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

25 MAI 2020

L'AMA a fourni des directives détaillées aux OAD pour s'assurer qu'elles effectuent leurs contrôles de manière sécuritaire tout en respectant les consignes des autorités sanitaires publiques locales. Vous pouvez consulter le document [Directives à l'intention des OAD](#) du 20 mars 2020 et le document mis à jour [Directives à l'intention des OAD pour la reprise des contrôles](#) du 6 mai 2020. Si vous souhaitez en savoir davantage sur les mesures spécifiques que prend votre fédération internationale (FI) ou votre organisation nationale antidopage (ONAD) dans le contexte actuel, nous vous prions de communiquer directement avec elles, selon le cas.

À mesure que la situation évolue, nous tenons à vous assurer que l'AMA et la communauté antidopage continueront à relever les défis liés à cette pandémie en plaçant votre santé et celle de tous les partenaires de la communauté du sport propre au premier rang de leurs préoccupations.

Sincères salutations, et restez en bonne santé.

Agence mondiale antidopage

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

25 MAI 2020

Questions-réponses

- 1. Puis-je être contrôlé durant la pandémie de COVID-19 malgré les restrictions mises en place, compte tenu notamment des mesures de distanciation sociale et d'auto-isolement?**

Les sportifs peuvent être contrôlés en tout temps et à tout endroit. Si aucune restriction sur la mobilité ou les contacts physiques n'a été mise en place par les autorités locales ou si les mesures de confinement ont été levées, les contrôles peuvent avoir lieu n'importe où et n'importe quand.

- 2. Si je suis contrôlé, quelles mesures seront mises en place pour réduire les risques d'infection?**

Les OAD doivent mettre en place des mesures renforcées, compatibles avec les recommandations des autorités sanitaires, afin de protéger votre santé et celle du personnel de prélèvement des échantillons. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le document [Directives à l'intention des OAD](#) de l'AMA, publié le 20 mars. Dans les pays et les régions où l'on commence à lever les mesures de confinement, les sportifs peuvent s'attendre à ce que les contrôles augmentent parallèlement à ces mesures. Pour ces situations, l'AMA a émis d'autres directives à l'intention des OAD afin de protéger la santé des sportifs et du personnel de prélèvement des échantillons, ainsi que la santé publique en général. Ces directives comprennent des mesures telle que l'utilisation d'un équipement de protection individuel (ÉPI), l'évaluation de la santé du sportif et une analyse de santé situationnelle avant le début du contrôle. Vous trouverez d'autres renseignements dans le document [Directives à l'intention des OAD pour la reprise des contrôles](#) du 6 mai 2020.

- 3. Quelles mesures les OAD prennent-elles pour réduire les risques de transmission?**

Les OAD ont été avisées que lorsqu'elles reviennent à leurs activités de contrôle habituelles, les personnes responsables du prélèvement des échantillons doivent se laver régulièrement les mains, et les désinfecter ou mettre de nouveaux gants à leur arrivée sur le lieu du contrôle. Les sportifs et le personnel de prélèvement des échantillons doivent également, autant que possible, maintenir entre eux la distance physique recommandée par les autorités de santé publique (1-2 mètres). Conformément aux directives mises à jour récemment à l'intention des OAD, l'AMA encourage ces dernières à communiquer aux sportifs les actions précises qu'elles entreprennent pour respecter les mesures de

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

25 MAI 2020

précaution renforcées et recueillir des informations auprès des sportifs sur leur santé avant le début du contrôle.

4. Puis-je m'attendre à des changements dans les procédures de contrôle?

Les Standards internationaux existants insistent à la fois sur l'intégrité du processus et sur la sécurité de toutes les personnes concernées, mais il est possible que vous constatiez un renforcement des mesures de sécurité visant à un équilibre entre la protection des compétitions propres et la santé personnelle. Ainsi, les plus récentes directives de l'AMA aux OAD recommandent à celles-ci de déployer un processus d'« avis préalable » qui peut inclure une auto-déclaration au sujet de votre état de santé ou des risques auxquels vous pourriez être confrontés en lien avec la COVID-19, ainsi que des renseignements sur les précautions sanitaires et de sécurité supplémentaires qui seront prises par le personnel de prélèvement des échantillons.

De plus, l'AMA a décidé d'établir un groupe de travail sur les contrôles stratégiques. Ce groupe examinera ce qui a bien fonctionné et les défis en matière de contrôles du dopage au cours de cette période sans précédent, afin d'apprendre de cette situation et de voir comment cette expérience pourrait renforcer encore le système antidopage.

5. Que dois-je faire si j'ai des symptômes de la COVID-19?

Vous devriez en premier lieu vous préoccuper de votre santé et de celle des personnes qui vous entourent. Si vous craignez d'avoir contracté le virus, la priorité est de vous isoler et de suivre les autres précautions (lavage des mains, port d'un masque, etc.) recommandées par les organisations internationales de la santé. Vous devriez également communiquer avec vos autorités sanitaires locales pour vous assurer de respecter les procédures appropriées dans votre région, y compris le moment et l'endroit où vous faire tester et soigner. Dans le cadre de la lutte contre le dopage, vous devriez signaler votre situation à votre OAD au moment de soumettre vos informations de localisation ou quand le personnel de prélèvement des échantillons vous avisera que vous devez subir un contrôle, afin de lui permettre d'adapter ses plans en conséquence.

6. Dois-je encore faire une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) si j'ai un problème de santé qui requiert l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite?

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

25 MAI 2020

Tant que vous pouvez être contrôlé, vous devez vous assurer que vous disposez d'une AUT valable. Si vous avez des difficultés à consulter un médecin pendant la pandémie de COVID-19 afin d'obtenir la documentation nécessaire pour appuyer votre demande d'AUT, vous devriez documenter toutes les démarches entreprises pour respecter les exigences pertinentes et tous les obstacles rencontrés. Les dossiers sont examinés au cas par cas. Le [Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques](#) contient des dispositions qui autorisent un sportif à demander une AUT rétroactive dans des situations urgentes ou exceptionnelles.

7. Dois-je encore soumettre les informations sur ma localisation?

Tant que vous pouvez être contrôlé, vous devez continuer à fournir des informations sur votre localisation. Si vous souhaitez transmettre des informations susceptibles d'avoir des effets sur le contrôle du dopage (sur votre santé, votre auto-isolement, les restrictions sur la mobilité qui vous concernent, etc.), veuillez le faire en même temps que vous soumettez les informations sur votre localisation.

8. Puis-je refuser un contrôle si je suis en auto-isolement, en quarantaine ou si j'ai l'impression que les précautions adéquates ne sont pas prises par le personnel de prélèvement des échantillons?

Dans les pays dans lesquels des mesures de confinement sont encore en place, les OAD sont encouragées à effectuer des contrôles dans les cas les plus appropriés et en faisant preuve de jugement. Par conséquent, une telle situation est peu vraisemblable. À moins qu'il n'y ait un isolement ou un confinement obligatoire dans votre pays, il est important que vous vous soumettiez aux contrôles tout en observant les mesures préventives mises en place par votre OAD, qui devraient être proportionnelles aux risques encourus. Si vous refusez de vous soumettre à un contrôle ou que vous ne terminez pas le processus de prélèvement des échantillons, ou si vous ne pouvez (ou ne voulez) pas fournir un échantillon en raison d'un manque allégué de mesures de protection, votre refus sera soumis au processus habituel de gestion des résultats, ce qui pourrait se traduire par une période de suspension d'un maximum de quatre ans. Si vous comptez sur l'aide d'un représentant pour vous guider dans le processus de contrôle du dopage (cela concerne surtout les mineurs et les sportifs handicapés) et qu'aucun représentant ne peut vous aider en raison des répercussions de la COVID-19, cela sera également pris en compte pendant le processus de gestion des résultats.

COVID-19 : questions-réponses pour les sportifs

25 MAI 2020

9. Comment puis-je être confiant que mes prochaines compétitions se déroulent dans un environnement sans dopage?

L'AMA suit de près les cas où il y a eu une réduction des contrôles et est en étroite communication avec les OAD afin de travailler avec elles pour trouver les meilleurs moyens d'être efficaces pendant cette période. Lorsque l'univers sportif reviendra à une certaine normale, ces « écarts » dans les contrôles seront pris en compte au moyen de contrôles ciblés supplémentaires, étant donné que la collecte de renseignements et les enquêtes se poursuivent.

Le fait de placer la santé publique au-dessus des besoins du système antidopage signifie qu'il pourrait y avoir des répercussions sur la lutte contre le dopage dans le sport. Cependant, beaucoup moins d'entraînements et de compétitions ont lieu en ce moment. Il est important de rappeler également aux sportifs que les échantillons prélevés continuent d'être conservés en prévision d'analyses ultérieures et que, grâce au Passeport biologique de l'athlète, des échantillons prélevés après la crise de la COVID-19 pourraient révéler qu'il y a eu dopage durant cette période. Enfin, vous pouvez contribuer aux efforts de lutte contre le dopage en consultant les informations et les ressources éducatives les plus récentes mises à votre disposition, et en invitant vos coéquipiers et vos pairs à en faire autant. Vous pouvez consulter les ressources éducatives de l'AMA en matière de lutte contre le dopage en consultant la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Agence, [ADeL](#).